

Année dans les prisons belges



LES CYCLES EN DÉTENTION

Les suicides plus nombreux en maison d'arrêt

Les morts violentes en prison, causées par de tierces personnes, seraient « très rares », explique Marc Brisly, directeur de l'établissement pénitentiaire de Lantin. Les morts naturelles seraient bien plus fréquentes. Si les chiffres donnés en Belgique n'établissent pas de manière statistique à quel moment de l'incarcération surviennent les suicides, ceux-ci interviendraient, selon les observateurs, principalement en maison d'arrêt, en début de détention et avant que ne survienne le procès : « des personnes qui arrivent en prison pour la première fois, qui accusent difficilement le choc et les incertitudes sur l'avenir. La période survenant juste après la condamnation peut également être difficile, puis il y a des cycles, avec des moments de découragement face à la longueur de la peine qui reste à purger ou des périodes de désarroi liées à une rupture ou à l'absence de contacts avec ses enfants ».

LWS

rapport La formation des agents à améliorer

Quatre mois après la grève des agents pénitentiaires, le Conseil central de surveillance pénitentiaire (CCSP) publie son rapport annuel 2011-2014. Pas forcément très encourageant, alors que la Belgique est régulièrement pointée du doigt par l'Europe et les observatoires internationaux pour la gestion de ses prisons et de ses détenus. Le Conseil qui présentera son document vendredi à Christine Defraigne, présidente (MR) du Sénat, et, la semaine suivante à Siegfried Bracke, président (N-VA) de la Chambre, a émis plusieurs recommandations :

1 Des prisons plus petites A l'heure où le complexe pénitentiaire de Haren est en développement, le conseil se montre critique quant à la taille grandissante des établissements. Ce qui selon les rapports pourrait dégrader la qualité du suivi des détenus.

« Certaines de ces recommandations pourraient être mises en place si l'administration pénitentiaire voulait bien porter un autre regard sur la détention ; pas de grandes prisons mais des prisons à taille humaine qui fabriqueraient moins de récidive », exprime Véronique Laurent, présidente du CCSP.

Dans le rapport, Hans Claus, directeur de la prison de Termonde se dit favorable aux maisons de détention de petite taille : « Il est donc temps de mettre sur pied quelques projets pilotes avec des maisons de détention à petite échelle, où l'aide et l'assistance absolument indispensables ont leur place et leur confèrent également une dimension au sein de laquelle l'être humain reste accessible en n'étant ni isolé ni perdu dans la masse. »

Du côté du cabinet du ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), on assure que de tels projets sont prévus, et que la « formule sera étendue à l'avenir dans le Masterplan III : plus de 100 places à Jamioux et Ruiselede et 100 places

pour les maisons de transition ». Le cabinet revient par ailleurs sur le cas de Haren : « Haren est un village pénitentiaire ! », insiste Sieghild Lacoere, porte-parole du ministre. Et d'ajouter « la différenciation entre plusieurs régimes de détention est nécessaire et nous y travaillons ».

2 Agir contre la surpopulation La surpopulation reste un problème important, constate le Conseil. « On remarque une baisse de la surpopulation dans les établissements belges, analyse Ferdinand Schmetz, secrétaire du conseil. C'est encourageant mais les chiffres restent élevés. » Pour donner de l'air dans les prisons, on a notamment eu davantage recours à la surveillance électronique. « Malheureusement, il ne s'agit pas de la panacée non-plus », fait remarquer Juliette Moreau, présidente de la section belge de l'Observatoire international des prisons. « Le bracelet est en effet surtout utilisé pour remplacer les peines de moins de trois ans. Déjà, c'est assez complexe à mettre en place, ensuite, cela a pour effet pervers de transformer les prisons en poubelles où l'on parque tous les individus dont la société ne sait que faire. Les illégaux, les toxicomanes et les SDF. »

3 Mieux former les gardiens Un point important sur la vie et le travail en prison concerne la formation des agents pénitentiaires. Fouilles à nu, sans l'autorisation de la direction, badges non visibles par les détenus, certificats pour coups reçus difficiles à obtenir... « Il y a notamment eu un gros souci dans la prison de Forest, explique Juliette Moreau, une instruction judiciaire est toujours en cours concernant un groupe d'agents particulièrement racistes. » Autant de dérives dont font état les Commissions des prisons mais qui restent difficiles à évaluer. « Nous ne disposons pas de chiffres. Toutes les Commissions ne

sont pas en mesure de fournir des données. Mais des cas sont effectivement rapportés », pour le Conseil, il est nécessaire de mettre l'accent sur la formation des agents voire de redéfinir leurs attributions.

En effet, la formation des agents est régulièrement pointée du doigt. « Il me suffit de prendre mon cas personnel, explique Philippe Massay, agent pénitentiaire, mais aussi criminologue. Je travaille comme agent pénitentiaire depuis six ans, et je n'ai jamais reçu de formation. Dès mon premier jour, j'étais en contact avec les détenus. Beaucoup sont comme moi, formés sur le tas par des pairs. Avec un peu de malchance, on peut tomber sur un collègue qui a un vécu trop émotionnel et un système de valeur qui mène à des raccourcis dangereux. Nous devons, par exemple, réaliser des rapports concernant le radicalisme de détenus, alors que nous n'avons pas été formés du tout à cette détection. Du coup, on voit passer des rapports qui dénoncent

un détenu qui a un coran dans sa chambre. »

Pour Jean-Philippe Koopmansch, directeur du Centre de formation du personnel pénitentiaire, tous les nouveaux arrivés reçoivent une formation adéquate. « Aujourd'hui, seuls 11 % des agents pénitentiaires n'ont pas reçu de formation. En effet, auparavant, lors de crises, où l'on engageait en urgence du personnel, le besoin était si criant que les établissements voulaient que les recrues puissent prendre le travail immédiatement. Ils étaient alors formés dans les prisons qui mettaient en place un système de mentorat. Aujourd'hui, la formation dure un an : les nouveaux passent d'abord une vingtaine de jours en centre de formation pour recevoir une formation théorique puis durant le reste de l'année, ils sont évalués et repassent régulièrement au centre pour poursuivre leur évaluation. Au total, ils passent 50 jours chez nous. »

THOMAS CASAVECCHIA

LE RAPPORT

Le Conseil n'est plus capable de suivre

Le rapport est censé être annuel. Pourtant cette édition se penche sur les données de 2011 à 2014. La dernière s'intéressait aux années 2008 à 2010. La publication annuelle du rapport est pourtant un prescrit légal, mais le Conseil et ses commissions n'arrivent simplement plus à suivre. « Il y a un manque de motivation, chez les membres, bénévoles pour la plupart », note Ferdinand Schmetz, secrétaire du Conseil. « Les Conseils sont rarement suivis d'effets et trouvent peu d'écho auprès du ministère de la Justice. » Par ailleurs, le Conseil se trouve dans une situation particulière. Sa mission première est d'« exercer un

contrôle indépendant sur les prisons et sur le traitement réservé aux détenus ». Or, le Conseil lui-même estime que « ce contrôle est loin d'être indépendant, dans la mesure où tant le Conseil central que les Commissions font rapport au ministre de la Justice, lequel doit également pourvoir au soutien logistique de ces organes : en définitive, le ministre de la Justice organise le contrôle de ses propres services ». Pour cette raison, le Conseil a donc introduit, dans son rapport 2008-2010, une recommandation de le rattacher au pouvoir du Parlement afin que ce dernier puisse choisir les membres qui le composent. Le projet, compris dans le pack de mesure « Pot-pourri IV », est actuellement examiné par la Chambre.

TH.C.

INTERVIEW EXPRESS

L'Europe a-t-elle les moyens de ses ambitions dans l'Espace ?

L'Europe a réussi à placer mercredi la sonde européenne-russe TGO en orbite de Mars mais est sans nouvelles de l'atterrisseur Schiaparelli, a annoncé l'Agence spatiale européenne (ESA). L'occasion de faire le point sur les missions de l'ESA.

La capsule Schiaparelli a-t-elle bien atterri avec succès sur Mars ? Rien n'est moins sûr. Des radiotélescopes sis en Inde ont reçu plusieurs signaux radio de la capsule pouvant être interprétés comme des changements de vitesse (ouverture du parachute, allumage des rétrofusées). Puis silence.

A l'heure où sont écrites ces lignes, il est trop tôt pour conclure à un échec : dans le courant de la soirée et de la nuit, d'autres sondes (Mars Express puis Mars Reconnaissance Orbiter) tenteront de rentrer en communication avec Schiaparelli. On sait juste que l'atterrisseur européen Schiaparelli « a touché le sol » de Mars mai « il n'émet pas de signal », a annoncé à l'AFP Thierry Blanquaert, responsable du module à l'Agence spatiale européenne.

Vinciane Debaille est astrophysicienne à l'ULB. Elle est spécialisée dans les roches extraterrestres et promeut l'exploration spatiale. Selon elle, l'ESA devrait viser plus grand.

En quoi les premiers pas de l'Europe sur Mars sont-ils si importants ?

Cela détermine le futur des missions robotisées de l'ESA. Sa précédente tentative - bien qu'il s'agissait plus d'un essai de l'agence spatiale anglaise que de l'ESA - s'était soldée par un échec. C'était Beagle2 en 2003, qui avait atterri sur Mars mais sans jamais donner signe de vie. Dans le domaine des missions avec robot motorisé (rover), l'Europe est actuellement à la traîne.

Schiaparelli est dénué de pied permettant de se redresser dans le cas où il atterrirait selon un mauvais angle. N'est-ce pas prendre trop de risque ?

Cette capsule, c'est un engin qui ne coûte pas cher, exploité principalement pour voir si l'on maîtrise la technique d'atterrissage qui sera utilisée dans le deuxième volet d'ExoMars : en 2018, un rover sera envoyé sur Mars par l'ESA pour forer dans le sol et chercher des traces de vie.

Mais ces échantillons de sol martien seront analysés in situ. A quand une mission européenne avec retour d'échantillons sur Terre ?

Atterrir sur une planète, c'est une chose déjà difficile. En repartir,



Vinciane Debaille est chercheuse à l'ULB et spécialiste des roches extraterrestres. © DOMINIQUE RODENBACH.

c'est encore une autre technologie. Pour l'instant, l'ESA ne propose pas ce genre de mission. Pourtant, nous avons encore introduit un programme de recherche en ce sens, il y a deux semaines. Le problème de l'ESA, c'est qu'elle n'est pas une agence spatiale nationale, mais qu'elle est composée de plusieurs pays qui, chacun, tirent la couverture à soi. A cause de cela, elle manque de grandes ambitions. Je fais partie d'un consortium européen appelé

Euro-Cares (European Curation of Astromaterials Returned from Exploration of Space), qui élabore un guide concernant le retour d'échantillons sur Terre : comment les gérer ? Les garder ? Et là, on se rend compte d'une énorme frustration : si l'ESA ne veut pas tenter de ramener des échantillons, jamais notre guide ne servira. Ou alors ce sera avec des prélèvements effectués par la Nasa...

Propos recueillis par LÆTITIA THEUNIS



ÉRIC BURGRAFF

mois minimum. De plus, « étant donné qu'il s'agit de faits souvent assez anciens, le KCE recommande de ne pas exiger des victimes qu'elles apportent la preuve du lien de causalité entre la transfusion et la contamination ».

Combien pour compenser ?

Le KCE recommande de faire la distinction entre victimes directes (celles qui ont contracté le VIH ou le VHC par transfusion ainsi que leurs enfants contaminés) et les victimes indirectes (les conjoints, les cohabitants non apparentés, les aidants proches, les enfants...). Les premiers recevraient 20.000 euros d'indemnisation, les seconds recevraient 5 à 10.000 euros.

Un budget de 67 millions

Le KCE a calculé que le budget nécessaire à cette indemnisation s'élèverait à environ 67 millions d'euros, à répartir sur une période d'environ 15 années au cours de laquelle on s'attend à recevoir des demandes. Il s'agit là d'un montant maximum basé sur des hypothèses très prudentes.